

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 18 décembre 2020	N° 2020-550

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2020	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2020-550

Abandon de la procédure de passation du contrat de délégation des services publics de l'eau potable et de la défense extérieure contre l'incendie - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2019/452 du 12 juillet 2019, le Conseil métropolitain a adopté le principe du recours à un contrat de concession unique d'une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2022, pour les services suivants :

- Le service public de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole hormis les quatre communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc et sous réserve de la dissolution effective du SIAEA au 31 décembre 2019 pour la commune de Martignas-sur-Jalle,
- Le service public de défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole.

La procédure de passation de la concession a été lancée en mai 2020 avec une date limite de remise des offres fixée au 16 octobre 2020. Aucune offre n'a été reçue à cette date dès lors que les opérateurs économiques intéressés ont été informés du projet de réorganisation du service public de l'eau et, par un courrier en date du 29 septembre 2020, de la suspension de la procédure en cours jusqu'à la décision de notre conseil de Métropole. Cette démarche a ainsi permis d'éviter aux opérateurs économiques d'engager inutilement des frais pour l'étude du dossier de consultation et la remise d'une offre.

Par une délibération présentée en Conseil métropolitain du 18 décembre 2020, Bordeaux Métropole a décidé de recourir à un mode de gestion en régie pour l'exploitation des services de l'eau potable et de la défense extérieure contre l'incendie. Bordeaux Métropole souhaite que ces services publics soient gérés dans un objectif d'intérêt général. Cette gestion publique de l'eau permet une pleine maîtrise du service, du fonctionnement à l'investissement, sur le court comme le long terme.

La décision de créer une régie personnalisée, notamment pour la gestion des services publics de l'eau potable et de la défense extérieure contre l'incendie, est ainsi soumise à la délibération de notre Conseil de Métropole.

Par conséquent, il paraît opportun de proposer d'abandonner la procédure engagée en mai dernier pour ce motif d'intérêt général tiré de la réorganisation du service public et plus spécifiquement de la création d'une régie personnalisée intégrant la gestion des services publics de l'eau potable et de la défense extérieure contre l'incendie.

Enfin, conformément à l'article 19 du règlement de la consultation de la présente procédure qui prévoit que Bordeaux Métropole se réserve le droit de mettre fin à la procédure à tout moment pour un motif d'intérêt général, les candidats en seront informés et ne pourront prétendre à aucune indemnisation ou dédommagement spécifique au titre de cet abandon.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code de la commande publique,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1, L.1411-4, L.1413-1, L.2224-11, L.2333-97, L.5211-9 et ses articles L2213-32, L5217-2, L5217-3 relatifs à la DECI,

VU la délibération 2019/452 du 12 juillet 2019, relative au choix du mode de gestion des services publics de l'eau et de la défense extérieure contre l'incendie,

VU la délibération 2020/551 du 18 décembre 2020 relative au choix du mode de gestion en régie des services publics de L'Eau Bordeaux Métropole,

VU le règlement de la consultation, et notamment son article 19,

VU l'avis rendu le 30 novembre 2020 par la Commission Transition écologique, services publics et biens communs,

VU l'avis rendu le 2 décembre 2020 par le Comité technique,

VU l'avis rendu le 16 décembre 2020 par la Commission consultative des services publics locaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Que les services publics de l'eau doivent être gérés dans un objectif d'intérêt général,
- Que cette gestion publique de l'eau permet une pleine maîtrise du service, du fonctionnement à l'investissement, sur le court comme le long terme,
- Que la décision de Bordeaux Métropole de créer une régie personnalisée notamment pour gérer les services publics de l'eau potable et de la défense extérieure contre l'incendie constitue un motif d'intérêt général,
- Que le règlement de la consultation de la procédure de passation du contrat de délégation des services publics de l'eau potable et de la défense extérieure contre l'incendie autorise Bordeaux Métropole à mettre fin à la procédure à tout moment de la procédure pour un motif d'intérêt général,
- Que dans le cas d'espèce le règlement de la consultation exclut toute forme d'indemnisation ou dédommagement des candidats,

DECIDE

Article 1 : d'abandonner la procédure de passation du contrat de délégation des services publics engagée en mai 2020 en vue d'exploiter :

- Le service public de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole hormis les quatre communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc et sous réserve de la dissolution effective du SIAEA au 31 décembre 2019 pour la commune de Martignas-sur-Jalle,
- Le service public de défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2020	la Vice-présidente,
	Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE